

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 72

Pouvoirs : 15

Membres votants : 87

Date de la convocation : 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DIDTSCH, François DIEULLE (Suppléant de André VAN DEN DRIESSCHE), Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER.

Etaient absents/excusés : Michel AUGER, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Pouvoirs : Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELIN), Josiane VARAISE, (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Guillaume WIENER (Donne procuration à Louis CHOAIN).

Délibération n° 212/2023 : Attribution du marché public relatif à la réalisation d'une étude cartographique des habitats du site Natura 2000 FR2300150 « Risle, Guiel, Charentonne » et de son projet d'extension.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie dispose sur son territoire du site classé Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne ». Il a été désigné le 12/12/2008 comme site d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore de 1992, puis en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par l'arrêté ministériel du 29/08/2012.

Le site Natura 2000 est localisé sur les cours d'eau de la Risle, de la Charentonne, de la Guiel et de leurs affluents et correspond aux vallées alluviales de ces rivières qui offrent une diversité d'habitats et d'espèces riche mais grandement menacée.

Cette classification permet de disposer sur le site d'une chargée de mission financée à 100% par l'Europe et la Région. Son action est conduite par le Document d'Objectifs du site, le DOCOB, qui date de 2009. Sa mise à jour est une obligation fixée par l'Union européenne pour chaque site Natura 2000.

La cartographie des habitats correspond à la phase préliminaire de la mise à jour du DOCOB.

L'étude consiste à cartographier les habitats naturels du site Natura 2000 FR2300150 « Risle, Guiel, Charentonne » et de son projet d'extension à partir de la typologie des habitats fourni par le Conservatoire Botanique de Bailleul. Elle se déroulera sur 2 ans.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie disposera ainsi d'un état des lieux précis, réalisé selon une méthode standardisée, afin de guider la gestion actuelle et future du site.

A partir de cette cartographie, une mise à jour du plan d'action (opérations de restauration et de conservation des habitats) du DOCOB pourra être réalisée.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation a été lancée le 17 octobre 2023 pour une remise des offres fixée au 20 novembre 2023 à 18h00. Au regard de son estimation, le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le présent marché est conclu pour une durée de 27 mois.

À l'issue du délai de consultation, deux offres ont été déposées dans les délais impartis :

- ALT-CAD ;
- HARDY ENVIRONNEMENT (mandataire du groupement composé des opérateurs économiques suivants : LURONIUM – PETER STALLEGER)

À l'aune du rapport d'analyse des offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer ledit marché à l'entreprise ayant formulé l'offre économique la plus avantageuse, à savoir :

HARDY ENVIRONNEMENT
LE BOIS JAUNI 37 Rue Pierre de Coubertin
44150 ANCENIS
France
SIREN : 43374462000033
Tél : 02.40.83.27.28
hardy-environnement.fr

Mandataire d'un groupement conjoint composé de : HARDY ENVIRONNEMENT – LURONIUM – PETER STALLEGGER

Pour un montant de 179.160,00 euros HT soit 214.992,00 euros TTC.

Les crédits sont prévus au budget général 2024, Service Environnement – chapitre 13 – article 1321.

Des recettes sont attendues à hauteur de 100% du montant TTC grâce aux subventions N2000 du FEADER et de la Région Normandie.

Les subventions attendues sur ce projet sont les suivantes :

FEADER (Europe) :	Taux d'aide :	80%	171 993,60€
Région Normandie :	Taux d'aide :	20%	42 998,40€
Total subventions			214 992,00€
A la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (€ HT) :			0 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, L.2113-10, L.2113-11, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 ;

Vu les statuts de l’Intercom Bernay Terres de Normandie,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l’unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **PASSE** un marché public relatif à la réalisation d’une étude cartographique des habitats du site Natura 2000 FR2300150 « Risle, Guiel, Charentonne » et de son projet d’extension ;
- ✓ **ATTRIBUE** ledit marché à la société ayant formulé l’offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

HARDY ENVIRONNEMENT
LE BOIS JAUNI 37 Rue Pierre de Coubertin
44150 ANCENIS
France
SIREN : 43374462000033
Tél : 02.40.83.27.28
hardy-environnement.fr

Mandataire d'un groupement conjoint composé de : HARDY ENVIRONNEMENT – LURONIUM – PETER STALLEGGER

Pour un montant de 179.160,00 euros HT soit 214.992,00 euros TTC.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dernier ainsi que tous les documents relatifs à cette décision ;

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de financer l'opération ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées sur le Budget Principal, Service Environnement 2024 – chapitre 13 – article 1321.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
72	15	87	4	83	0	83

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.